

LE CSE : COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Comprendre et exercer efficacement la mission du comité social et économique

PROGRAMME

Public visé :

Membres du CSE

Prérequis :

Aucun

Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement du comité social et économique
- Distinguer les missions de chacun
- Connaître les attributions économiques et financières
- Elaborer un rétroplanning par rapport aux obligations d'un CSE

Moyens pédagogiques :

- Conseils personnalisés sur les élections et la mise en place dans l'entreprise
- Mise en œuvre d'un plan de progrès par les participants

A/ Mise en place

- 1^{ère} mise en place
- Niveau de la mise en place

B/ Les élections

- La préparation des élections
- Le protocole d'accord préélectoral
- Le déroulement des élections
- Le contentieux électoral

C/ Composition de l'instance

- Le Président et ses collaborateurs
- Délégation du personnel
 - Titulaires et suppléants
 - Le Bureau : secrétaire et trésorier
- Les membres délégués au conseil d'administration
- Représentation syndicale

D/ Le statut des membres du CSE

- Durée du mandat et fin du mandat
- Le crédit d'heures
 - Utilisation des heures
 - Annualisation et mensualisation
- La liberté de déplacement
- La formation économique
- Obligation de discrétion et le secret professionnel
- La protection des membres du CSE

E/ Le fonctionnement du CSE

- Personnalité civile, responsabilité du CSE et de ses membres
- Organisation interne
 - Le local
 - L'affichage
 - Le règlement intérieur du CSE
 - Le personnel du CSE
 - Les réunions d'information
- Les Commissions
 - Commissions facultatives
 - Commissions obligatoires
 - SSCT
 - Égalité professionnelle
 - Logement
 - Formation professionnelle
 - Économique
- Les réunions
 - Les réunions préparatoires
 - Ordinaires et extraordinaires
 - Les ordres du jour
 - Les procès verbaux
- Recours aux experts
 - Santé, sécurité et conditions de travail
 - Experts comptables
 - Experts libres

F/ Les budgets de fonctionnement et d'activités sociales et culturelles

- La tenue et la conservation des comptes
- L'approbation et la communication des comptes

G/ Les attributions du CSE pour les entreprises de 50 salariés et plus

- Attributions économiques et professionnelles
 - La BDES
 - Les consultations récurrentes et ponctuelles
- Les activités sociales et culturelles
 - Les bénéficiaires
 - La gestion des activités
 - Les URSSAF

H/ Les attributions du CSE quel que soit l'effectif

- Les réclamations collectives et individuelles
- Promotion de la santé, sécurité et conditions de travail
- Les actions auprès de l'inspection du travail
- Le droit d'alerte du CSE

I/ Le conseil d'entreprise

- La mise en place
- La composition
- Le fonctionnement et les moyens

Durée : 2 jours (14 h)